



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 septembre 2012
Délibération n° 2012-27

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier l'article 6 des statuts annexés

Exposé des motifs :

Depuis 2008, le Collège Doctoral International a fait développer par l'UBS l'outil de gestion et de suivi des doctorants docteurs de leur inscription à leur poursuite de carrière, AMETHIS (**Accès Multi - Établissement aux Thèses à l'International et au Suivi des doctorants et docteurs**).

2012 marque un tournant dans le développement de cet outil. L'UEB a mis à la disposition du PRES Sorbonne Paris-Cité et du PRES Limousin Poitou-Charentes les codes sources d'AMETHIS à des fins de prise en main et d'évaluation de l'intérêt d'un déploiement pérenne dans le cadre d'une communauté d'utilisateurs contribuant à la maintenance et au développement de l'outil.

Le PRES Sorbonne Paris-Cité et le PRES Limousin Poitou-Charentes souhaitent aujourd'hui constituer le consortium envisagé.

Le partenariat est basé sur la volonté de travailler au sein d'un système souple, transparent et dynamique, sans but lucratif mais en équilibre budgétaire. Le partenariat est construit sur l'ensemble des services nécessaires à la mise en place et au maintien du logiciel AMETHIS. Il comporte un volet financier afin d'orienter et d'accélérer les développements mutuellement bénéfiques à l'ensemble de la communauté. Il ne permet pas pour autant d'acquérir la propriété exclusive de l'outil, celui-ci étant développé sous licence CeCILL.

Proposition :

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Président de l'UEB à conclure la convention de création du consortium AMETHIS de façon à ce que ce consortium soit mis en place avant la fin de l'année 2012 et que l'UEB en soit le premier établissement porteur.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : Refus de participer au vote : 0

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Transmis au Recteur Chancelier des universités le

Visa du Président de séance